

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, SOUCHA Lydia, et Mrs THERY Jean-Bernard, JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, PEREIRA Stéphane

Excusée : Mme LEFORT Dominique (procuration à Aurélie CHARDON), Mr COQUERET Didier (procuration à Marie-Pierre SAILLARD)

Absent : Mr VIENNET Julien

Convocation du 08/09/2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes-rendus du 9 juin 2023
- Projet lotissement clos neuf
- Acquisition parcelles boisées C18 et C251
- Diagnostic restaurant - consultation cabinet d'études AMO
- Travaux fontaine Petit Malpas
- Majoration taxe habitation 2024
- Pastoralisme - participation complémentaire agriculteurs
- Compta - admission en non-valeur
- Politique habitat - participation au FSL et au FAAD
- Affaires diverses

1 - Approbation compte-rendu réunion du 9 juin 2023

Aucune observation, le compte-rendu du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2 - Projet lotissement Clos Neuf

Le géomètre est intervenu le 14 septembre : accord de tous les propriétaires et riverains. La commune a déposé une déclaration préalable pour division parcellaire et est en attente du retour et des modifications cadastrales.

Des devis de travaux actualisés seront demandés avant de définir un prix de vente.

La commune bénéficiera d'un régime de TVA sur marge concernant l'acquisition et la revente des terrains.

Point sur l'urbanisme : Nicolas Salvi a obtenu son permis de construire pour 4 maisons individuelles.

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a profité de la venue du géomètre pour étudier quelques points litigieux sur la commune : route du lac implantée en partie sur

le terrain de Mme Salvi ; arrêt de bus situé sur le terrain de M. Caretti ; eaux de pluie situées sur le terrain privé de M. Noël Viennet et borne entre le terrain du restaurant communal et M et Mme Faivre.

Dans tous les cas, il est rappelé qu'en cas de litige, ce sont les services des domaines qui doivent estimer le prix maximum des terrains à acquérir ou à échanger.

3 - Acquisition parcelles boisées C18 et C251

Proposition de l'indivision Saillard de vendre à la commune les parcelles C18 et C251.

La parcelle C18 jouxte la parcelle forestière 24 et a été estimée par les services de l'ONF à 900 €. Le Conseil décide par 9 voix pour et une abstention (Fabien Saillard) d'acquérir cette parcelle forestière.

La parcelle C251 est en partie boisée (10 ares) et en partie agricole (40 ares) : accord du conseil, par 9 voix pour et une abstention, pour proposer 3200 € / hectare.

4 - Diagnostic restaurant - consultation cabinet d'études Assistant à Maitrise d'Ouvrage

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, la commune a demandé au Conseil départemental une aide pour réaliser le cahier des charges en vue de recruter une assistance à maitrise d'ouvrage. Le Conseil départemental pourra financer 80 % de l'intervention du cabinet d'études, chargé de recruter un maitre d'œuvre pour les travaux à réaliser.

Le Conseil municipal débat sur les travaux à réaliser (mise aux normes électriques, isolation, reprise réseau d'eaux usées, réhabilitation de logements...) et décide de lancer la consultation.

Le niveau de rénovation sera choisi en fonction du compte-rendu réalisé par le cabinet d'études.

5 - Fontaine Petit Malpas

Le Conseil départemental a attribué une subvention de 2 000 € (30 % d'un 1^{er} devis de décembre 2022 de 6 000 €) pour les travaux envisagés de rénovation de la fontaine du Petit Malpas. Cette subvention est subordonnée à la réalisation de travaux avec des joints blancs (direction du patrimoine du Conseil départemental).

La commune a demandé l'actualisation et d'autres devis (CCEV Chabod et Eme) mais ceux-ci sont élevés (entre 10 000 € et 15 000 €) ; le Conseil décide de ne réaliser que l'entretien du mur et du sol. Il renonce donc à la subvention allouée.

6 - Majoration taxe habitation 2024

Depuis 2023, seuls les logements non affectés à de l'habitation principale (résidences secondaires, gîtes meublés...) sont redevables de la taxe d'habitation.

Un décret du 25 août 2023 donne la possibilité à certaines communes, dont Malpas, de majorer la taxe d'habitation de 5 à 60 % à compter de 2024.

Le Conseil municipal (Monsieur Fabien Saillard s'abstient), décide de majorer de 5 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation.

7 - Pastoralisme - participation complémentaire des agriculteurs

Monsieur le Maire rappelle que le dossier pastoralisme se solde à 28 619 € HT, à cause de surcoût au Sillet : équipements (5175 € au lieu de 2934€) et travaux supplémentaires (6000 €).

La commune a déjà sollicité la participation des agriculteurs du syndicat pastoral, à hauteur de 6 000 €. Il est décidé de demander, en accord avec le syndicat pastoral, 5 000 € supplémentaires en 2024.

8 - Admission en non-valeur

La non-valeur correspond à la prise en charge de sommes irrécouvrables. La Trésorerie nous fait part d'une somme de 663.58 € correspondant aux locations de terres 2019 de Mme Leblanc Mélanie (Attelages des 2 lacs), suite à son arrêt d'activité en juin 2019 et à la liquidation judiciaire.

Le Conseil municipal accepte d'annuler cette dette.

9 - Politique de l'habitat

Chaque année, le Département du Doubs sollicite les communes pour la politique du logement : proposition de participer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0.61 € / habitant et au Fonds d'Aide aux Accédant en Difficulté pour 0.30 € / habitant.

Accord du Conseil.

10 - Affaires diverses

- Espaces de jeux : le Conseil départemental et la CAF ont donné leur accord pour une subvention ; la commune est toujours dans l'attente de la réponse de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'attribution de la subvention. Seule une partie du parcours VTT a été réalisée par Boucard (2350 € HT) en début d'été. Une deuxième partie est prévue prochainement (3632.50 € HT). Accord du conseil.
La balançoire, la tour et les deux ressorts seront posés en octobre (livraison prévue à la fin du mois).
- Sapin Président : il est décidé que le sapin portera le nom de René en hommage à René Viennet, ancien bûcheron et conseiller municipal, qui avait participé au projet avec les élèves de l'école. Un texte est en cours de rédaction par les enfants et un panneau sera posé devant le Sapin.
- Porte-drapeau : Mme Françoise Jeannerod a accepté d'être porte-drapeau de la commune de Malpas mais souhaite avoir un « binôme ». Réflexion pour nommer des jeunes dont un majeur.

- Cimetière : quelques tombes sont abandonnées et ne font pas l'objet de concession. Un devis sera demandé pour relever les corps concernés et utiliser l'ossuaire communal.
- La commune a reçu deux nouvelles demandes pour la mise à disposition de la salle de convivialité pour des cours de yoga et/ou de Pilate (en plus de la séance du lundi soir). Voir avec l'association des Aigles pour organiser cette activité.
- Le Réseau Azalée (infirmiers) chargé de décharger les médecins et d'assurer de la prévention sera intégré à la maison de Santé de Oye et Pallet. Dans l'attente, il demande la mise à disposition d'une salle de consultation. Si besoin, le Conseil propose de mettre à disposition la salle de cadastre.
- Les portes et fenêtres de la salle de convivialité et de la mairie ont nécessité un entretien (problème d'oxydation). Monsieur Merandat a été chargé de nettoyer et appliquer un produit (1 240 € HT).
- Péri-scolaire de Oye-et-Pallet : tous les enfants inscrits à ce jour ne sont plus sur liste d'attente et sont donc accueillis le midi.
Travaux école : les travaux ont débuté début juillet.

Séance levée à 22 h 20.

Malpas, le 18 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD



Le Maire,
Jean-Bernard THERY

